



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Planification et Gestion dévènement	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-171582/C	Date 2019-07-22
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-17-1582	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier cx031.EN578-171582	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-031-77335	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2019-06-21 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-30	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Clair, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur cx031
Telephone No. - N° de téléphone (343) 542-3671 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN578-171582A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN578-171582

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
CX031. EN578-171582

Buyer ID - Id de l'acheteur
CX031
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 003 à la sollicitation

Le but de cette modification numéro 003 est de modifier la date de clôture en raison de problèmes liés au service de Connexion Postel.

Reportez-vous à la nouvelle date de clôture indiquée sur la première page jusqu'au 30 juillet 2019.

Si votre proposition a déjà été soumise, vous pouvez la modifier en présentant une modification identifiée avec le numéro de dossier EN578-171582/C au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la présente modification.

**** TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLLICITATION DEMEURENT INCHANGÉS ****

PARTIE B – Questions et réponses

Question n° 74 :

Vous avez demandé que l'un des cinq échantillons de vidéos soit bilingue. Une vidéo en anglais sous-titrée en français serait-elle acceptée comme échantillon bilingue?

Réponse n° 74 :

Veillez consulter la réponse fournie à la question n° 16 de la modification n° 003.

Question n° 75 :

Le projet demande la production d'environ 60 vidéos d'apprentissage. S'agit-il de 60 vidéos uniques dans les deux langues officielles ou de 30 vidéos enregistrées dans une langue et doublées ou sous-titrées dans l'autre?

Réponse n° 75 :

Veillez consulter la réponse fournie à la question n° 47 de la modification n° 003.

Question n° 76 :

Pouvez-vous indiquer quelle est votre fourchette budgétaire pour ce projet?

Réponse n° 76 :

Consultez la révision à la section 5 – Portée de l'énoncé des travaux de l'annexe « A » de la PARTIE « B », section B.1 de la présente modification.

Question n° 77 :

Nous sommes une société de production à service complet et nous faisons tout à l'interne. Cependant, parfois, selon la tâche, nous sous-traitons nos services de versionnage et de doublage en français canadien à une entreprise externe. Dans le cadre de la présente DP, sommes-nous autorisés à faire appel à une entreprise de l'extérieur pour cette partie du travail? Si oui, pouvons-nous soumettre une partie de leur travail dans notre soumission?

Réponse n° 77 :

Non, veuillez consulter la révision à l'annexe C – Évaluation technique et financière – Critère d'évaluation O.2, Expérience de la société de la modification 003.

Question n° 78 :

À la page 21 sur 42, sous la rubrique NOMBRE ESTIMATIF DE TYPES DE VIDÉOS PAR PÉRIODE DE CONTRAT, on semble estimer cinq vidéos distinctes par catégorie pour les types 1 à 4. Pour le type 5, on en estime 40, mais cela porte à confusion, car le type s'appelle « Transcription/Sous-titres/SDT ». Nous nous demandons s'il s'agit seulement de livrables pour les 20 fichiers de vidéo de type 1 à 4, de sorte que le fichier lui-même comportera aussi ces couches/éléments, ou s'il s'agit de 40 vidéos uniques ou semblables de plus. Pouvez-vous préciser?

Réponse n° 78 :

Veillez consulter la réponse fournie à la question n° 5 de la modification n° 003.

Question n° 79 :

À la page 33 de 42, sous le critère O.3 – ÉCHANTILLONS DE PRODUCTIONS VIDÉO, on indique que « toutes les productions doivent avoir été réalisées entièrement par le soumissionnaire dans le cadre d'un contrat pour le secteur public ou privé. Elles doivent avoir été achevées et livrées après **janvier** ». S'agit-il d'un « janvier » des « quatre dernières années » comme on le mentionne au critère O.2, ce qui modifierait la mention « entre avril 2014 et novembre 2018 » à « entre avril 2014 et janvier 2019 » ou s'agit-il du mois de janvier d'une autre période dont nous devons prendre note?

Réponse n° 79 :

Consultez la révision apportée au critère obligatoire O.3 révisé à la section A.5 de la partie A de la modification n° 003.

Question n° 80 :

L'article modifié « M.2 Expérience de la société » stipule maintenant qu'au moins trois échantillons de productions vidéo d'une durée totale ne dépassant pas dix minutes doivent être soumis aux fins d'examen. Nous avons déjà préparé cinq vidéos et obtenu cinq lettres de satisfaction des clients respectifs. Si nous le souhaitons, est-il encore possible de fournir cinq échantillons de productions vidéo si nous les éditons de sorte qu'ils totalisent moins de dix minutes? Dans ce cas, serions-nous en mesure de soumettre cinq fiches de renseignements sur la démonstration vidéo, comme indiqué à l'*appendice 1 de l'annexe C*?

Réponse n° 80 :

Les exemples fournis dans les critères d'évaluation technique obligatoires feront l'objet d'une évaluation plus approfondie au titre des critères techniques cotés. Si la soumission comporte plus de trois (3) exemples, le soumissionnaire doit clairement indiquer quels exemples doivent être évalués. S'il ne le fait pas, les trois premiers exemples de projet seront évalués selon leur ordre séquentiel. Au plus trois (3) exemples seront évalués.

Question n° 81 :

Dans le **nombre estimatif de vidéos**, pouvez-vous préciser si le type 5 « Transcription/Sous-titres/SDT » n'est qu'un service que nous fournirions sur des vidéos déjà réalisées par l'EFPC, ou s'il s'agit d'autre chose?

Réponse n° 81 :

Veuillez consulter la réponse fournie à la question n° 5 de la modification n° 003.

Question n° 82 :

Pourriez-vous préciser ce qui est inclus dans les taux horaires, car il semble y avoir des éléments contradictoires dans les articles B.1 et B.2?

Réponse n° 82 :

Consultez les articles B.1, TAUX HORAIRES FERMES et B.2, COÛTS DE PRODUCTION révisés de l'annexe B – Base de paiement de la modification n° 003.

Question n° 83 :

Dans le tableau B.1.1, il est écrit que « le taux horaire pondéré estimé sera calculé comme suit : Addition des types 1 à 6 ». Cependant, il y a seulement 5 types inscrits au tableau. Quel est le 6°?

Réponse n° 83 :

Consultez le tableau révisé à l'article A.1 de la partie A de la modification n° 003.

Question n° 84 :

Faut-il vous fournir un budget pour les frais de production directs à ce stade-ci ?
(location de caméra – comédiens – location du studio – musique [pièces musicales et/ou compositions originales] – les accessoires ne sont ni construits, ni fabriqués, ni fournis par l'entrepreneur.)

Réponse n° 84 :

Consultez l'article B.2.2, DÉPENSES DIRECTES révisé de l'annexe B – Base de paiement de la modification n° 003.

Question n° 85 :

a) Les coûts de production (location, caméra, comédiens, etc.). Dans un budget, normalement, une marge administrative de 10 % est appliquée à ces frais. Dans votre appel d'offres, ces derniers ne semblent pas pouvoir être inclus. Pourquoi? Quand vous parlez de remboursement au prix coutant, cela veut-il dire que nous n'avons pas le droit de facturer pour nos marges administratives? Devrons-nous envoyer les factures de nos fournisseurs?

Réponse n° 85 :

Consultez l'article B.2, COÛTS DE PRODUCTION révisé de l'annexe B – Base de paiement de la modification n° 003.

Question n° 86 :

Quand vous parlez de coûts de déplacement et de transport à l'intérieur du périmètre de 100 km, cela inclue-t-il les frais de locations de véhicules de production transportant équipe et équipement? Lorsque nous travaillons en ville, même à proximité, il y a toujours des frais de transport (véhicules, stationnement, essence, etc.).

Réponse n° 86 :

Consultez l'article B.1, TAUX HORAIRES FERMES révisé de l'annexe B – Base de paiement de la modification n° 003.

Question n° 87

(P28, taux horaire pondéré) – Selon les règles des syndicats, nous ne pouvons pas engager des techniciens et de la main-d'œuvre sur un tournage pour moins de quatre heures. En sachant cela, il semble impossible de faire un taux horaire puisque celui-ci est par bloc d'heures et non par heure individuelle. Pouvez-vous préciser? Comment voyez-vous cela?

Réponse n° 87 :

Consultez l'article B.1, TAUX HORAIRES FERMES révisé de l'annexe B – Base de paiement de la modification n° 003.

Question n° 88 :

Je sais que nous sommes à l'intérieur de la période de 10 jours, mais nous venons tout juste de recevoir les réponses et j'espère pouvoir obtenir quelques précisions sur les échantillons. La réponse n° 35 indique toujours qu'un échantillon doit être bilingue, mais les réponses n° 16 et 48 précisent qu'il peut être en anglais ou en français, à notre discrétion. Simplement pour m'assurer que nous respectons le mandat, pouvez-vous s'il vous plaît préciser si nous pouvons soumettre trois vidéos en anglais seulement ou si nous devons soumettre une vidéo en français et deux en anglais? Je ne sais pas si le critère signifie que la demande originale du client devait être dans les deux langues.

Réponse n° 88 :

Le critère obligatoire O.3 a été révisé. Veuillez consulter l'article B.3 de la partie B de la présente modification.

Question n° 89

a) Devrions-nous additionner le taux horaire de chacun de ces services et diviser ensuite le total par le nombre de services afin d'obtenir un taux horaire moyen pour chacun des services ou le taux horaire pondéré correspond-il au total des taux horaires de tous les services énumérés ou requis pour un type de vidéo particulier? Veuillez donner un exemple de la façon dont nous devrions calculer ces taux pondérés.

b) On nous a également demandé les taux horaires pondérés pour sept types différents de vidéo, mais la section suivante de la demande de proposition indique : Le soumissionnaire doit fournir des taux horaires fermes pondérés tout compris pour la prestation de tous les services suivants pouvant être requis par l'entrepreneur pour exécuter les travaux pour tous les types de vidéo. Cela semble contradictoire. Veuillez apporter des précisions. Devons-nous inclure uniquement les services particuliers que nous jugeons nécessaires pour chaque type de vidéo dans le taux horaire pondéré que nous appliquerions à ce type de vidéo?

Réponse n° 89

a) Consultez le tableau révisé de la section A.1 de la partie A de la modification 003. Le taux horaire pondéré estimé (THPE) total sera calculé comme suit : Addition du total des THPE de **chaque** type de vidéo (1 à 7), puis division par 7 pour obtenir le **taux horaire pondéré estimé total**. Il devrait s'agir du total des taux horaires de tous les services requis pour réaliser chaque type de vidéo particulier.

b) Conformément au tableau révisé de la section A.1 de la partie A de la modification 003, Le soumissionnaire doit fournir des taux horaires fermes pondérés tout compris pour la prestation de tous les services suivants **pouvant être requis** par l'entrepreneur pour exécuter les travaux pour tous les types de vidéo. L'entrepreneur devrait inclure **tous les services** requis pour exécuter les travaux pour chaque type de vidéo.

PARTIE C – Modification No 003

En raison d'une divergence dans les documents de la DDP entre l'anglais et le français, la réponse à la question 68 de la modification 003 était inexacte. Veuillez consulter la réponse mise à jour ci-dessous et les modifications applicables aux documents de la DDP figurent à la partie A, article 6 de cette modification.

Question n° 68 :

Point 6 f) (p. 22 de 42). Coordonner le travail du personnel de **photos** et audio. **Photos?**

Réponse n° 68 :

Vous devez coordonner le travail de toutes les personnes embauchées pour réaliser la vidéo, comme un opérateur de caméra vidéo et/ou technicien audio s'il s'agit d'un scénario en direct.

**** TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DEMEURENT INCHANGÉES. ****